



COMMISSION SPORTIVE DU 23 MAI 2019

Membres présents : Francis BEUREL, Jean Paul COURCOUX, Maurice JOUBIN, Jean-Yves LE DENMAT, Marcel LE MOAL, Michel ROLLAND.

JOURNEE 19/05/2019 :

***Plancoët Arguenon 2 / St Helen Coetquen : D2 groupe H
Audition. Maurice JOUBIN quitte la séance.***

La commission

Après étude des pièces du dossier, et des différents courriers note les absences excusées de St Helen Coetquen et de l'arbitre

Après audition des personnes présentes, lecture du rapport de l'arbitre et du rapport des dirigeants de St Helen Coetquen

Monsieur Le Président de Plancoët Arguenon, lic N° 430605448

Monsieur Samuel JOSSELIN, entraîneur de Plancoët Arguenon 2 (absent excusé)

Monsieur Yvon PERROQUIN, éducateur de Plancoët Arguenon, lic N° 2210630236

Monsieur Martin SERRANDOUR, capitaine de Plancoët Arguenon (absent excusé)

Mr Alain LEROY, arbitre assistant de Plancoët Arguenon (absent excusé)

Monsieur Le Président de St Helen Coëtquen (absent excusé)

Monsieur Mickaël PITEL, entraîneur de St Helen Coëtquen (absent excusé)

Monsieur Samuel MENARD, capitaine de St Helen Coetquen (absent)

Monsieur Stéphane GALLEE, arbitre assistant de St Helen Coëtquen (absent)

Monsieur Martial BERUEL, arbitre (absent excusé)

Regrette que tous ces propos diffusés sur les réseaux sociaux soient à l'origine des polémiques relayées par certains clubs. La suspicion de match arrangé est totalement infondée et sur le fond, défavorable à Plancoët en attendant le résultat de la dernière journée de championnat. En conséquence valide le résultat acquis sur le terrain.

JOURNEE 19/05/2019 :

Le Foeil Es 1 / La Motte Av 1 : D2 groupe C

Match arrêté à la 54^{ème} minute. François BEUREL quitte la séance.

La commission,

Après étude des pièces du dossier, note l'absence excusée de Mr Stéphane JOUAN, Président de Le Foeil et du délégué de Le Foeil

Après audition de :

Monsieur HADDAG, dirigeant de Le Foeil, lic N° 2227770865

Monsieur Quentin BOULAIRE, capitaine de Le Foeil, lic N° 2297715325

Monsieur Sébastien BAQUER, arbitre assistant de Le Foeil (absent excusé)

Monsieur Grégory EBRARD DUVAL, joueur de Le Foeil, lic N° 2218059604

Monsieur Kevin COEURET, arbitre assistant de La Motte, lic N° 2219622964

Monsieur Mathieu BLANCHARD, joueur de La Motte, lic N° 2227760914

Monsieur Kevin LARVOR, capitaine de La Motte, lic N° 2546470448

Monsieur Roger PLEDRAN, arbitre

Tient compte de l'article 8 Titre 1 des règlements de la LBF (police des terrains), inverse la rencontre et donne match à rejouer le Jeudi 30 Mai 2019 à La Motte en présence de 3 arbitres. Inflige une amende de 80 € au titre de la police des terrains au club de Le Foeil.

RESERVES NON CONFIRMEES :

Journée du 19/05/2019 :

D1 A : Perros Louannec / Tréguier Trégor

D2 C : Plourivo Ec / St Brieuc Ginglin Cesson

D2 E : Yffiniac Uf / Quessoy Us

FORFAITS OCCASIONNELS :

Journée du 14/04/2019 :

D4 A : Plouguiel Lizildry bat Trémel par forfait

Journée du 12/05/2019 :

D4 E : Trémourel bat Les Vallées Jugon par forfait

D4 H : Les champs Géraux bat La Landec par forfait

D4 A : Pluzunet Us bat Pays Rochois par forfait

Journée du 12/05/2019 :

D2 B : Belle Isle bat Bégard par forfait

Journée du 19/05/2019 :

D1 C : Loudéac Osc bat Rostrenen Fc par forfait
D2 B : Pontrieux bat Gurunhuel par forfait
D2 F : Uzel Merléac bat Collinée Asm par forfait
D3 A : Ploulec'h bat Rospez par forfait
D3 G : Pestivien Es bat Glomel par forfait
D4 A : Plourivo Ec bat Trémel Us par forfait
D4 A : La Roche Derrien bat Plouguiel Lizidry par forfait
D4 F : Trébry As bat Les Vallées Jugon par forfait
D4 G : Les Champs Géaux bat Pleudihen St par forfait
D4 H : Rance Frémur bat Pleslin Beausais par forfait
D4 H : Trélivan bat Rance Coetquen par forfait
D4 H : Yvignac La Tour bat Trélat Taden par forfait
Championnat féminin : Uzel Merléac bat Trémuson As par forfait

FORFAITS GENERAUX :

D2 F : Collinée As Le Méné
D3 A : Ploumilliau As

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.

Le Président de la commission,
Jean-Yves LE DENMAT

Le Secrétaire de Séance,
Michel ROLLAND